

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L'AIISNE

4 bis Avenue Gustave Eiffel – 02400 Château-Thierry

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oOo—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-sept le 26 Septembre à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Marcel CHATELAIN, Président.

Membres en exercice : 33 titulaires - 12 suppléants	Résultats du vote :
Délégués présents : 24 délégués (19 titulaires - 5 suppléants)	Voix Pour : 24
Dont membres votants à voix délibérative : 24 délégués	Voix contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 18 Septembre 2017	Abstention : 0

Membres présents :

Titulaires : Mme Tétard, Mme Bonneau, Mr P. Simon, Mme Fargette, Mr Lauweryns , Mr Stanislawski
Mr Dazard, Mr Gebka, Mr Godeau, Mr Chatelain, Mr Conversat, Mme Boudoux, Mr Mathis, Mr Jacquin
Mr Petel, Mr Girardin, Mr Trabuc, Mr Lantoine, Mr Bouvry.

Suppléants : Mr Marquigny, Mme Philippon, Mr Delahaye, Mr Frex, Mr Martinet.

Membres absents excusés : Mr Krabal, Mr Fosset, Mr Cottéz, Mme Simon, Mr Saroul, Mr Pillière
Mr Marinel, Mme Triconnet, Mr Coppeaux, Mr Bereaux, Mr Freudenreich, Mr Paudière, Mme Van
Landeghem.

Membres absents (titulaires et suppléants): Mr Magnier, Mr Morellon, Mr Jacquet, Mr Dussaussoy,
Mr Bandry, Mr Picavet, Mr Agron, Mr Lequeux.

Assistaient également à la séance : Mr Bourgeois de la Société Véolia Eau.
Le Personnel de l'Usesa : Mr Marginier, Mme Coorevits.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Girardin

Objet : Etude patrimoniale et mise à jour du schéma directeur d'eau
potable : attribution du marché EURYECE

N°20170904

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 1er Février 2017 , les membres du Comité Syndical ont décidé de mandater un maître d'œuvre pour l'opération suivante :

→ Etude patrimoniale et mise à jour du schéma directeur d'eau potable

Le Président présente les résultats de la consultation de maîtrise d'œuvre lancée par voie de procédure adaptée en application des articles 27 du Décret N°2016-360 du 25 Mars 2016 et 42 de l'ordonnance 20156899 du 23 Juillet 2015,

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré,

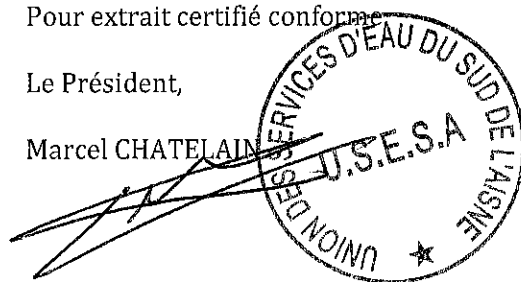
- Entendu le rapport d'analyse des offres et l'avis émis par la commission en réunion du 19 Septembre 2017,

- DECIDENT de retenir l'offre remise par EURYECE (Saint Paul Trois Châteaux- 26) d'un montant de **194 080 € hors taxes**,
- SOLLICITENT les subventions maximales auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de l'Aisne,
- AUTORISENT le Président à signer avec le bureau EURYECE le marché ainsi que toutes les pièces afférentes à son règlement.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Marcel CHATELAIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20170926-20170904-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2017